



Services offerts dans différents
secteurs de services financiers

Assurance Retraites Audiences/Décisions Permis/Enregistrement Qui nous réglementons propos de la CSFO Publications

Vous êtes ici: [Page d'accueil](#) > [Assurance](#) > [Automobile](#) > [Taux d'assurance](#) : Taux d'assurance automobile pour le quatrième trimestre de 2010

Taille du texte :

Renseignements pour
les consommateurs

Indemnisation en cas
d'accident
automobile

Formulaires
d'assurance
automobile

Comment résoudre
une plainte
d'assurance

Services de résolution
des différends

Fonds
d'indemnisation des
victimes d'accidents
de véhicules
automobiles (FIVAVA)

Outil interactif de la
CSFO Comprendre
les tarifs

Techniciens
juridiques /
représentants AIAL

Approbations
trimestrielles des
tarifs automobile

Activités de mise en
application

Assurance
multirisques -
Bulletins - Auto

Directives concernant
les primes
d'assurance-
automobile

Lignes directrices
pour le dépôt des
demandes
d'assurance
automobile

Lignes directrices du
surintendant et du
commissaire

HCAI

Renseignements sur
la délivrance de

Taux d'assurance automobile pour le quatrième trimestre de 2010

Le gouvernement a adopté des règlements en vue de promulguer des formes de l'assurance-automobile avec effet au 1er septembre 2010. Ces formes visent à réduire les coûts d'évaluation excessifs du système de l'assurance-automobile et d'assurer qu'une plus grande partie des indemnités d'accident est consacrée au traitement des personnes blessées dans des accidents d'automobile.

Les conducteurs de l'Ontario ont désormais davantage d'options pour choisir une garantie d'assurance-automobile. Ils peuvent choisir un nouveau niveau type d'assurance-automobile ou souscrire des niveaux additionnels de garantie selon leurs circonstances particulières.

Dans le cadre de ces formes, les conducteurs bénéficieront également des nouvelles mesures de protection des consommateurs, dont la mise en œuvre d'un règlement qui interdit l'utilisation de la cote de solvabilité d'un conducteur aux fins de l'assurance-automobile.

Les changements tarifaires approuvés au quatrième trimestre de 2010 (1er octobre 2010 - 31 décembre 2010) représentaient en moyenne +1,93 % pour tout le marché.

Au quatrième trimestre de 2010, pour les 54,15% du marché qui ont subi des changements tarifaires approuvés, le changement tarifaire moyen était de +3,57 %, pondéré par la part de marché.

Les changements tarifaires approuvés au quatrième trimestre de 2010 ont pris effet au quatrième trimestre ou plus tard.

Le pourcentage des changements tarifaires approuvés indiqué pour chaque compagnie d'assurance est la moyenne pour cette compagnie en particulier selon les consommateurs qu'elle assure. L'impact d'un changement tarifaire sur un consommateur individuel, qui peut être supérieur ou inférieur à la moyenne, varie selon l'endroit où vit le consommateur, le type de voiture qu'il conduit et d'autres caractéristiques de risque, ainsi que des choix de garanties faits par le consommateur et des limites de franchise et de responsabilité. Par ailleurs, comme la plupart des consommateurs souscrivent des polices annuelles, les changements tarifaires depuis le dernier renouvellement reflètent aussi les changements approuvés pour l'assureur l'année suivante. Pour un complément d'information sur l'assurance-automobile, consultez la brochure de la CSFO intitulée [Pour comprendre l'assurance-automobile](#).

Le marché de l'assurance-automobile de l'Ontario est très compétitif. Les tarifs varient d'une compagnie à une autre parce que chacune base ses tarifs sur ses propres coûts de

sinistres et utilise une s rie de facteurs de risque diff rents pour tablir les tarifs applicables un client. La CSFO examine les d p ts des compagnies d'assurance pour v rifier que les tarifs propos s sont justifi s selon les co ts des sinistres et les autres co ts d'exploitation. Apr s son examen, la CSFO peut exiger d'une compagnie d'assurance qu'elle modifie ses tarifs propos s avant de les approuver.

L'[Outil interactif de la CSFO Comprendre les tarifs](#) d montre comment les tarifs d'une m me garantie varient d'une compagnie une autre. Vous pouvez voir comment les tarifs varient selon que vous achetez une police pr voyant des garanties types d'indemnit s d'accident ou des garanties optionnelles, et selon vos caract ristiques personnelles.

La CSFO continuera de veiller ce que les changements tarifaires des compagnies d'assurance soient raisonnables et justifi s, et ce que les taux que r clament les assureurs soient quilibr s par rapport leur capacit d'assumer les co ts des sinistres futurs.

D P TS DES TAUX APPROUV S POUR L'ASSURANCE DE VOITURE DE TOURISME DE L'ONTARIO 1 ^{er} octobre 2010 - 31 d cembre 2010				
Assureur	Part de march 2009 (%)	Date de prise d'effet des nouvelles demandes	Date de prise d'effet des renouvellements	Changements tarifaires approuv s (%)
Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance	2,87	15 nov. 2010	1 ^{er} janv. 2011	6,52
AXA Insurance (Canada)	2,65	1 ^{er} janv. 2011	1 ^{er} janv. 2011	4,38
AXA Pacific Insurance Company	0,26	1 ^{er} janv. 2011	1 ^{er} janv. 2011	5,91
Certas Direct Insurance Company (1)	1,07	17 d c. 2010	15 f vr. 2011	0,00
Certas Home and Auto Insurance Company (1)	0,01	17 d c. 2010	15 f vr. 2011	0,00
COSECO Insurance Company	1,47	1 ^{er} janv. 2011	1 ^{er} mars 2011	0,63
Farm Mutual Reinsurance Plan Inc.	1,8	1 ^{er} f vr. 2011	1 ^{er} f vr. 2011	-0,24
Intact Insurance Company (2)	7,33	8 ao t 2010	8 ao t 2010	2,00
Lombard General Insurance Company of Canada	0,07	1 ^{er} janv. 2011	15 janv. 2011	3,67

Novex Insurance Company (2)	0,51	25 juill. 2010	25 juill. 2010	1,08
Pafco Insurance Company	0,37	15 nov. 2010	1 ^{er} janv. 2011	10,03
La Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada (1)	2,96	17 d c. 2010	15 f vr. 2011	0,00
Perth Insurance Company	1,14	15 nov. 2010	1 ^{er} f vr. 2011	3,05
Primum compagnie d'assurance	1,55	1 ^{er} janv. 2011	1 ^{er} janv. 2011	0,06
RBC General Insurance Company	2,72	7 nov. 2010	22 d c. 2010	8,03
RBC Insurance Company of Canada	0,67	7 nov. 2010	22 d c. 2010	6,60
Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances	1,47	1 ^{er} janv. 2011	1 ^{er} mars 2011	6,48
Security National Insurance Company	5,69	1 ^{er} janv. 2011	1 ^{er} janv. 2011	-0,01
State Farm Mutual Automobile Insurance Company	13,01	15 nov. 2010	15 nov. 2010	6,44
TD General Insurance Company	2,48	1 ^{er} janv. 2011	1 ^{er} janv. 2011	-0,28
TD Home and Auto Insurance Company	1,43	1 ^{er} janv. 2011	1 ^{er} janv. 2011	0,08
Trafalgar Insurance Company of Canada	1,34	11 nov. 2010	1 ^{er} janv. 2011	5,57
York Fire & Casualty Insurance Company	0,88	1 ^{er} janv. 2011	1 ^{er} f vr. 2011	11,98
Zenith Insurance Company	0,4	1 ^{er} d c. 2010	1 ^{er} janv. 2011	3,04

Total de la part de marché représentée : 54,15 %

Changement tarifaire moyen pour tout le marché : +1,93 %

Changement tarifaire moyen pondéré : +3,57 %

Nombre total de dépôts approuvés : 24

- 1. Changements de tarif sans impact global.
- 2. Impact des plafonds des tarifs annuels Il s'agit de l'impact résiduel estimé d'un dépôt de tarifs précédemment approuvés qui introduisait des procédures de plafonnement des tarifs. L'objectif du plafonnement est de minimiser les changements tarifaires pour un risque particulier sur une certaine période.

Lorsqu'une compagnie d'assurance change ses tarifs pour une garantie donnée, cela signifie que ses coûts liés aux sinistres ont subi un changement pour cette garantie. Par exemple, une augmentation des tarifs de l'assurance-indemnités d'accident indique une augmentation du nombre de sinistres dans le domaine des indemnités d'accident ou une augmentation des coûts moyens des sinistres dans le domaine des indemnités d'accident. La compagnie doit fournir ses coûts de sinistres pour chaque garantie à l'appui des changements de tarifs proposés. Le changement tarifaire moyen pondéré indiqué constitue la moyenne pour chaque garantie fondée sur les changements tarifaires de la société qui ont été approuvés au cours du trimestre.

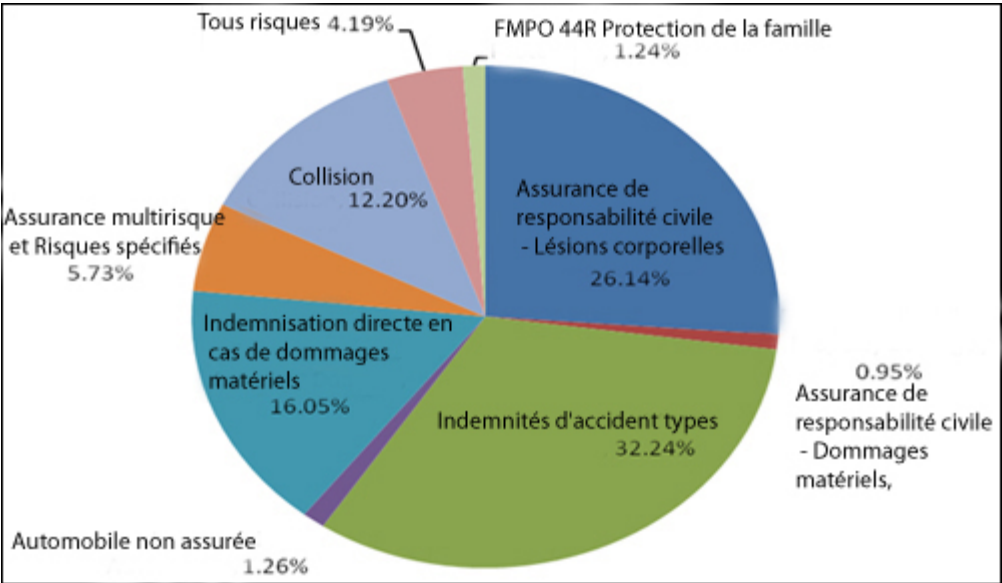
DÉPÔTS DES TAUX APPROUVÉS PAR GARANTIE

1^{er} octobre 2010 - 31 décembre 2010

Garantie	Changement tarifaire moyen pondéré (%)
Assurance de responsabilité civile - Lésions corporelles	3,41
Assurance de responsabilité civile - Dommages matériels	-0,41
Indemnités d'accident types	6,67
Automobile non assurée	0,39
Indemnisation directe en cas de dommages matériels	1,14
Risques spécifiques	0,01
Assurance multirisque	-2,66
Collision	-1,33
Tous risques	0,65
FMPO 44R Protection de la famille	1,16

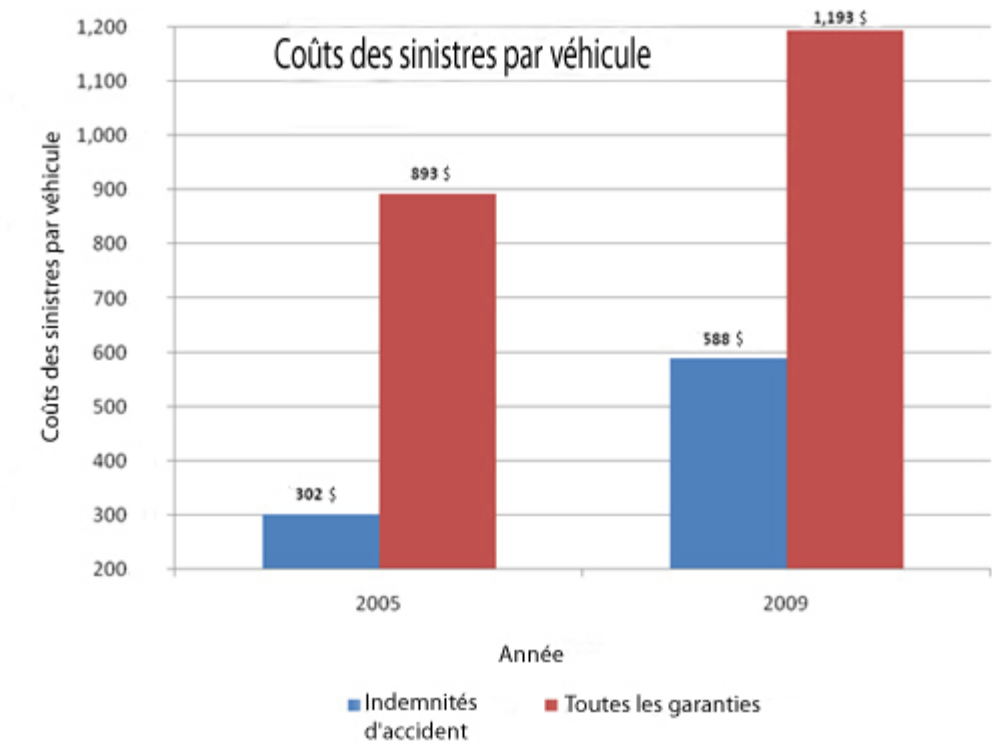
Ce diagramme à secteurs illustre les garanties que les consommateurs souscrivent avec leurs primes selon les primes de 2009. Il démontre que la majeure partie de l'argent des primes est affectée à l'achat d'une garantie-indemnités d'accident type :

Distribution des primes souscrites de 2009



Source : ASAG, pièce AU05-N

Le graphique suivant montre que les coûts des réclamations d'indemnités d'accident par véhicule ont augmenté de 95 % de 2005 à 2009. Pendant cette période, le nombre de réclamations d'indemnités d'accident n'a augmenté que de 19%. Cette augmentation importante des coûts des sinistres a résulté en une hausse des tarifs et en l'introduction d'une série de réformes de l'assurance-automobile par le gouvernement de l'Ontario qui sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2010.



Source : ASAG, pièce AU05-N

Dernière mise à jour : 1/14/2011 1:30:22 PM

5160, rue Yonge
Toronto, ON M2N 6L9
1 800 668-0128
416 250-7250

